



## Acheter son premier logement



L'achat d'une première habitation ne se fait pas sur un coup de tête. Il engage généralement sur plusieurs années et nos futures conditions de vie en dépendent directement. Il faut donc prendre son temps et agir avec méthode afin de faire les bons choix...

### Avant d'acheter... des questions essentielles

Avant même d'entamer des démarches auprès des banques ou des agences immobilières, il convient de faire le point et de réfléchir au bien immobilier que l'on souhaite acquérir. Il faut penser sur le long terme : que sera ma vie dans 5 ou 10 ans ? Est-ce que j'envisage d'avoir des enfants ? Aujourd'hui, habiter au 4ème étage sans ascenseur ne vous pose pas de problème, est-ce que ce sera toujours le cas ?

Ville ou campagne ? Neuf ou ancien ? Avec ou sans travaux ? Autant de questions à se poser.

Pour bien acheter votre premier logement : établissez un cahier des charges de ce que vous recherchez en intégrant vos besoins à venir.

### Où trouver les offres de vente ?

Les réseaux d'agences immobilières disposent d'un large éventail d'offres de vente. Internet est également un vecteur important de ventes de biens immobiliers. Citons par exemple [www.vlanimmob.be](http://www.vlanimmob.be) et [www.immoweb.be](http://www.immoweb.be). Enfin, via les notaires : vous pouvez trouver la liste des notaires de Bruxelles sur le site [www.brunot.be](http://www.brunot.be). Pour la Wallonie, l'annuaire des notaires et les ventes notariales sont disponibles sur le site [www.notmaison.be](http://www.notmaison.be)

### Etablir un budget

Devenir propriétaire, ce n'est pas simplement substituer le paiement de mensualités à une institution financière, au paiement d'un loyer. En premier lieu, il faut tenir compte de vos revenus et de vos économies, mais également de vos éventuels remboursements en cours (pour une voiture par exemple). Ensuite, en plus du prix à payer aux vendeurs, il faut songer aux frais d'actes d'achat et d'emprunt, et éventuellement au coût des travaux de transformation ou de rénovation de l'habitation.

Ainsi, en fonction de vos économies et de votre possibilité de remboursement, vous connaîtrez le montant de la somme que vous pourrez affecter à l'acquisition d'un logement. Pour connaître ce montant, le plus simple est de vous rendre dans votre banque (ou tout autre organisme prêteur) afin d'effectuer une simulation de prêt (gratuite la plupart du temps). De nombreux organismes disposent également de simulateurs en ligne sur leur site internet.

### Les aides financières

Les aides financières sont différentes d'une région à l'autre. Il existe de nombreuses aides : des prêts à taux avantageux, des primes à l'acquisition, à la rénovation,... La majorité de ces aides sont soumises à plusieurs conditions. Vous trouverez plus d'information auprès des organismes suivants :

#### Pour la Région de Bruxelles Capitale :

Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale [www.fondsdulogement.be](http://www.fondsdulogement.be) - 02 504 32 11  
Centre d'Information Logement [www.cil-wic.be](http://www.cil-wic.be) - 0800 40 400

#### En Wallonie :

Info-Conseil logement - 081 33 23 10  
Société Wallonne du Crédit Social [www.swcs.be](http://www.swcs.be) - 0800 25 400

Fonds du logement des Familles Nombreuses de Wallonie [www.flw.be](http://www.flw.be) - 071 20 77 11

Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine et de l'Energie du Service Public de Wallonie <http://mrv.wallonie.be/dgatlp> - 0800 11 901

### Plus d'info

- [www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)  
- [www.notaire.be](http://www.notaire.be)



070 233 444  
[www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)